



Archives générales du Royaume et  
Archives de l'État dans les Provinces

Services Centraux

Rue de Ruysbroeck 2  
1000 Bruxelles

Tél. : +32 (0)2 513 76 80  
Fax : +32 (0)2 513 76 81

archives.generales@arch.be  
www.arch.be

Mesdames et Messieurs les Bourgmestres  
Mesdames et Messieurs les Directeurs généraux

Bruxelles, le 15 décembre 2020

Votre lettre du	Vos références	Nos références	Annexes
		1/20-4750 KDV/KV/CM	

Objet : Elimination du Casier judiciaire communal (instruction annoncée dans la circulaire n° 278 du 13 juillet 2020 : circulaire complémentaire à la circulaire n° 264 relative à la connexion des communes au Casier judiciaire central)

Dossier géré par : Kathleen Devolder, chef de service Surveillance & avis (kathleen.devolder@arch.be)

Mesdames et Messieurs les Bourgmestres,  
Mesdames et Messieurs les Directeurs-généraux,  
Mesdames,  
Messieurs,

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2018, les communes belges sont connectées au Casier judiciaire central. Dans la [circulaire du 1<sup>er</sup> février 2018](#), il vous avait été demandé de conserver encore un certain temps les archives du Casier judiciaire communal conformément aux tableaux de tri existants. **Depuis lors, ces archives ont perdu leur utilité administrative et juridique, et les dossiers peuvent être éliminés dans leur intégralité.** Le transfert des données du Casier judiciaire aux Archives de l'Etat en vue de leur conservation permanente, conformément à l'article 598 du Code d'instruction criminelle, se réalise au niveau du Casier judiciaire central, géré par le SPF Justice.

Veuillez envoyer par courriel, comme il est d'usage lors des éliminations d'archives, [un formulaire de demande d'autorisation d'élimination d'archives](#) aux Archives de l'Etat dans votre province. Il est en effet important de bien documenter l'élimination du Casier judiciaire communal. Vous trouverez les coordonnées des Archives de l'Etat dans les Provinces grâce au lien suivant: <http://arch.arch.be/index.php?l=fr&m=en-pratique&r=nos-salles-de-lecture>. Vous pouvez également leur adresser vos questions concernant cette lettre.

Merci pour votre collaboration !

Avec mes meilleures salutations.

Karel Velle  
Archiviste général du Royaume